

Département du Loiret
 Arrondissement de Montargis

Convocation du 7 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 21 MAI 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- Présents	33
- Pouvoirs	2

Nombre de voix : 274	
- Pour	257
- Dont pouvoirs	10
- Contre	
- Abstention	

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian	X	13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian	X	13
	M. POINTLANE Serge	X	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique	X	Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel	X	M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves	X	9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre	X	M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian		7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick	X	Mme MULLER Valérie		1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques	EXC	Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRÉ	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude (doyen d'âge)	X	M. THURET Alain		9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie (secrétaire de séance)	X	M. DERNY Henry	X	2
	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert	EXC	Mme HEBERT Françoise		1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne		9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	EXC	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier	EXC	M. SATURNIN Alain	X	1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel	Pouvoir à M.Roy	M. LECOSNIER Sylvain	X	7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques	X	10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime	X	9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël	X	M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal		M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice	X	M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	X	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	Pouvoir à M.Morel	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran	X	Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOU Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10

DELIBERATION**N° 2026-18D****INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 prévoyant que les indemnités maximales votées par le conseil d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R. 5212-1, R. 5711-1 et R. 5723-1 prévoyant les taux maximaux appliqués aux indemnités de fonction de président ou de vice-président des syndicats mixtes fermés composés exclusivement d'EPCI,

Vu la population du bassin du Loing (273 512 habitants en 2026 – *source Banatic*)

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président de L'EPAGE du Bassin du Loing, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 21 mai 2026, et notamment les dispositions relatives à l'installation des délégués,

Monsieur le Président propose une indemnité de fonction brute mensuelle du Président et des Vice-Présidents ne dépassant pas les taux maxima prévus à l'article R.5212-1 du CGCT pour un syndicat mixte fermé composé exclusivement d'EPCI dont la population dépasse 200 000 habitants, soit 37,41% pour le Président et 18,70% pour les Vice-Présidents,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Président et aux Vice-Présidents une indemnité de fonction à hauteur de 37,41 % de l'IB 1027 pour le Président et 18,70% de l'IB 1027 pour les Vice-Présidents, selon la répartition suivante, à compter du 22 mai 2026,

Fonction	Prénom NOM	Taux (en % de IB 1027)
Président	Monsieur FACY Joël	37,41 %
1 ^{ère} Vice-Présidente	Madame LACROUTE Valérie	18,70%
2 ^{ème} Vice-Président	Monsieur MILACHON Marcel	18,70%
3 ^{ème} Vice-Président	Monsieur CHARPENTIER Damien	18,70%
4 ^{ème} Vice-Président	Monsieur BELLIOT Jean-Claude	18,70%
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur MASSE Jean	18,70%
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur DE WILDE Florent	18,70%

IMPUTE la dépense au chapitre 65 du budget de l'EPAGE.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

Pour extrait conforme

ID : 045-200087005-20260521-2026_18D-DE

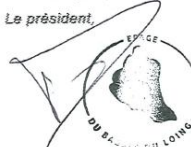
Berger
Levraut

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Le président,

EPAGE
DU BASSIN DU LOT

La secrétaire de séance,



EPAGE
DU BASSIN DU LOT